

**EXAMENS PROFESSIONNELS DE PROMOTION
INTERNE ET D'AVANCEMENT DE GRADE D'ASSISTANT
TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES
BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2024

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité dans laquelle le candidat se présente.

Durée : 3 heures

Coefficient : 2 (examen de promotion interne)

1 (examen d'avancement de grade)

SPÉCIALITÉ : BIBLIOTHÈQUE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 26 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe, responsable de la médiathèque de Cultureville, 8 000 habitants.

Sensible à la question de l'inclusion, la maire de la commune souhaite engager une réflexion au sein des services sur l'accueil des publics en situation d'illettrisme. Elle attend un investissement particulier de la médiathèque dans cette dynamique.

Dans cette perspective, elle vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur l'offre à destination des publics en situation d'illettrisme ou éloignés de la lecture en bibliothèque.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Manifeste IFLA-UNESCO sur la Bibliothèque Publique 2022 » (extrait) - *unesco.org* - 18 juillet 2022 - 1 page
- Document 2 :** « Le facile à lire (FAL) : un projet accessible » - *pro.bpi.fr* - 4 juillet 2023 - 3 pages
- Document 3 :** « Sortir de l'illettrisme : tous concernés ! » (programme, extrait) - *occitanielivre.fr* - 22 septembre 2022 - 3 pages
- Document 4 :** « Facile à lire... Un outil d'inclusion » - *culture.gouv.fr* - 2019 - 2 pages
- Document 5 :** « Aide au développement de la lecture auprès des publics spécifiques » (extrait) - *Centre national du livre* - Consulté en décembre 2023 - 1 page
- Document 6 :** « Illettrisme : pour une meilleure détection au cours de la scolarité » – *vie-publique.fr* - 27 mai 2022 - 1 page
- Document 7 :** « Guide pratique à destination des bibliothèques » (extraits) - *mediatheque.ille-et-vilaine.fr* - 2023 - 8 pages
- Document 8 :** « Plan de développement de la lecture publique 2022 - 2027 » (extrait) - *Direction de la lecture publique de Savoie et de Haute-Savoie* - Juin 2022 - 1 page
- Document 9 :** « Décryptage de la loi sur les bibliothèques territoriales » (extrait) - *Association des Bibliothécaires de France* - 25 octobre 2022 - 2 pages
- Document 10 :** « De la participation à la mobilisation collective : la bibliothèque à la recherche de sa vocation démocratique » (thèse, extrait) - R. Bats - 2019 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Manifeste IFLA-UNESCO sur la Bibliothèque Publique 2022

La liberté, la prospérité et le progrès de la société et l'épanouissement de l'individu sont des valeurs humaines fondamentales. Ces valeurs ne pourront être concrétisées que si les citoyens sont bien informés et s'ils sont en mesure d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société. La participation constructive et le développement de la démocratie supposent une éducation satisfaisante ainsi qu'un accès libre et illimité à la connaissance, à la pensée, à la culture et à l'information.

La bibliothèque publique, porte d'accès de proximité à la connaissance, offre les conditions de base nécessaires à l'apprentissage tout au long de la vie, à la prise de décision autonome et au développement culturel de l'individu et des groupes sociaux. Elle est nécessaire à la vitalité de sociétés de la connaissance, car elle permet l'accès à la création et le partage de connaissances de tous types, y compris scientifiques et locales, et ce sans barrières commerciales, technologiques ou juridiques.

Dans chaque nation, mais particulièrement dans le monde en développement, les bibliothèques contribuent à garantir que les droits à l'éducation, la participation à la société de la connaissance et à la vie culturelle de la communauté soient accessibles au plus grand nombre.

Ce Manifeste proclame la conviction de l'UNESCO que la bibliothèque publique est une force vive pour l'éducation, la culture, l'inclusion et l'information et un agent essentiel du développement durable, de l'épanouissement individuel, de la paix et du bien-être spirituel de tous les individus.

L'UNESCO encourage donc les gouvernements nationaux et locaux à soutenir et à s'engager activement dans le développement des bibliothèques publiques.

La bibliothèque publique

La bibliothèque publique est un centre d'information de proximité, elle met à disposition de ses usagers toutes sortes de savoirs et d'informations. C'est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par tous. Elle offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

(...) Les services de la bibliothèque publique sont fournis sur la base de l'égalité d'accès pour tous, indépendamment de l'âge, de l'origine ethnique, du sexe, de la religion, de la nationalité, de la langue, du statut social et de toute autre caractéristique. Des services et des documents spécifiques doivent être fournis aux utilisateurs qui ne peuvent pas, pour quelque raison que ce soit, utiliser les services et les documents habituels. Il s'agit par exemple des minorités linguistiques, des personnes handicapées, des personnes ayant de faibles compétences numériques ou informatiques, des personnes peu alphabétisées ou des personnes hospitalisées ou emprisonnées.

Tous les groupes d'âge doivent trouver une offre adaptée à leurs besoins. Les collections et les services doivent inclure tous les types de médias appropriés et les technologies modernes ainsi que les ressources traditionnelles. La qualité, la pertinence par rapport aux besoins et aux conditions locales et la prise en compte de la langue et de la diversité culturelle de la communauté sont des critères fondamentaux. L'offre doit refléter les tendances actuelles et l'évolution de la société, ainsi que la mémoire des activités et de l'imagination humaines.

Les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale.

Missions de la bibliothèque publique

Les missions-clés suivantes, qui ont trait à l'information, à l'alphabétisation, à l'éducation, à l'inclusion, à la participation citoyenne et à la culture, doivent être au cœur des services des bibliothèques publiques. Grâce à ces missions-clés, les bibliothèques publiques contribuent aux objectifs de développement durable et à la construction de sociétés plus équitables, humaines et durables (...). 18 juillet 2022

DOCUMENT 2

pro.bpi.fr

Yannick Henrio, Marion Morillère, Laure Varis

Publié le 04/07/2023 - CC BY-SA 4.0

Le Facile à lire (FAL) : un projet accessible

Comment constituer une collection Facile à lire en bibliothèque ? L'exemple de la Bpi.

Depuis son origine, la Bpi s'intéresse à tous les publics et développe des services à l'attention des plus fragilisés. Dans les années 2000, le service autoformation acquiert une collection de lectures faciles pour ses publics allophones. En 2007 dans le cadre de sa mission nationale handicap, le service Lecture et handicap de la Bpi crée des loges équipées de matériel de lecture à l'attention des déficients visuels. En 2022, les deux services coopèrent pour créer un fonds Facile à lire (FAL).

Nous verrons dans les lignes qui suivent ce qui a motivé ce projet. Quels critères de politique documentaire ont été mis en œuvre ? Quelles étapes ont été suivies ?



Le projet FAL

En tant qu'établissement de coopération nationale, la bibliothèque concourt à l'impulsion prescrite par le ministère de la Culture mais aussi à celle de plusieurs acteurs de la lecture publique comme l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) et l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (Anlci) ainsi que la Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture (FILL). La Bpi s'appuie également sur un vaste réseau d'initiatives déjà bien avancées comme celles conduites par les régions Bretagne et Normandie.

Le projet de constitution d'un fonds FAL destiné à un public adulte vise à proposer une approche de la lecture simple et accessible pour en faciliter l'usage. Les ouvrages concernés comportent une mise en page, des contenus et un vocabulaire simples, mais non simplistes. L'essentiel des livres sont choisis dans la production éditoriale courante. La dimension « handicap » est également constitutive du fonds FAL par une sélection d'ouvrages adaptés, édités spécialement pour des lecteurs dyslexiques (polices spécifiques et coloration des syllabes), malvoyants (grands caractères) ou écrits selon les règles du Facile à Lire et à Comprendre (FALC).

Les publics du FAL

Le FAL s'adresse prioritairement à des publics en fragilité linguistique, en situation d'illettrisme, de français langue étrangère ou d'alphabétisation, en situation d'empêchement dû à une déficience. Plus précisément, il s'agit des usagers ayant :

- des problèmes dans la technique de lecture,
- un manque de pratique,
- une mauvaise assimilation à la suite d'échecs scolaires,
- un handicap (personnes porteuses d'un handicap mental ou psychique, dyslexie, malvoyance ou surdité)
- des difficultés liées à l'âge.

Une offre multiple : « Facile à lire » et documents adaptés

À la Bpi, la sélection et la gestion du fonds « Facile à lire » est assurée par une bibliothécaire du service autoformation. Celle-ci utilise des critères d'accessibilité et de lisibilité dans la production éditoriale courante et auprès d'éditions spécialisées.

Cette offre se compose de livres en grands caractères pour la malvoyance, de livres avec une mise en page et des polices de caractères spécifiques à destination des DYS. On y trouve également des livres Facile à lire et à comprendre (FALC) pour les lecteurs ayant des

difficultés de lecture et de compréhension. Il s'agit de documents produits par des éditeurs et non de documents existants adaptés par un organisme (Institutions, associations..). Ceux-ci relèvent de l'exception handicap au droit d'auteur, service disponible dans les loges.

Dans l'espace Facile à lire de la Bpi, des pictogrammes de différentes couleurs ont été apposés sur la page de couverture des livres. Ils permettent de bien identifier les documents en fonction des publics auxquels ils s'adressent :

- pictogramme vert pour les livres en grands caractères
- pictogrammes orange pour les documents à destination des dys,
- pictogramme bleu pour les documents FALC (Facile à lire et à comprendre)
- pictogramme générique noir pour les autres documents

Critères de sélection des documents FAL

Les critères généraux de sélection privilégient la fiction adulte et/ou jeunesse ainsi que l'illustration dès lors qu'elle permet d'accéder aisément à des concepts.

L'offre FAL s'organise autour des genres suivants :

- Romans et nouvelles
- Récits d'apprenants (initiatiques)
- Contes, album, poésie
- Beaux livres
- Livres CD et Livre DVD
- Livres audio
- Magazines
- Récits de vie
- Livres pratiques
- BD philo, qui aident à la réflexion, aide pratique

Les critères précis s'inspirent de ceux définis par la journée « Facile à lire » organisée à Evreux par Normandie Livre et lecture :

- Couverture attractive
- Documents illustrés
- Textes courts
- Mise en page aérée
- Vocabulaire simple
- Livre valorisant, de qualité
- Livre dans lequel on s'identifie aux personnages
- Sujet populaire
- Sujet adulte, non infantilisant

Les étapes de constitution du fonds FAL

Pour constituer le fonds initial de la Bpi, on estime nécessaire un volume de 200 ouvrages. Le nombre de volumes par étagères sera très différent du reste de la bibliothèque puisque la plus grande part des documents FAL sera présentée de face, de manière à ce que leurs couvertures soient visibles.

Les acquisitions

Les étapes de constitution du fonds se déclinent comme suit :

Environ 80 documents sont acquis en 2022. Ces derniers permettront de présenter des documents spécifiques destinés aux publics en situation de handicap. Dans certaines catégories, l'offre est minime (dyslexie) ou commence à se développer (FALC). Ces documents représenteront la moitié des acquisitions. Ils seront complétés par deux abonnements à des revues en grands caractères.

Les romans en grands caractères constituent la catégorie la plus abondante de l'offre éditoriale. Cependant, la lecture d'un roman sur place ne représentant pas l'utilisation la plus évidente du fonds, les acquisitions dans ce domaine restent donc limitées.

Des collections de lectures faciles complètent ce fonds (de l'ordre d'une quarantaine de documents)

Le **budget d'acquisition** de l'année de lancement est estimé à 1 500 €. Afin de poursuivre l'effort sur les collections adaptées, un budget de 1 000 € minimum serait nécessaire en N+1.

La première étape est centrée sur l'acquisition des documents papier. Dans un second temps, une offre audio pourrait être valorisée : livres lus, entretiens, musiques, podcast... La Bpi dispose de ressources dans les collections de l'espace musique notamment. Comme pour les livres, cela suppose de s'interroger sur les contenus et sur une installation technique adaptée.

Valorisation

L'espace Facile à lire ne se limite pas à présenter des livres disposés sur des étagères. C'est aussi une démarche qui suppose de :

- Créer un partenariat : pour un plus grand succès de la démarche Facile à lire, la bibliothèque s'engage à travailler avec les partenaires du champ social, du handicap et de manière générale auprès des publics éloignés du livre et de la lecture.
- Prévoir des temps de médiation et d'animation, afin de valoriser cet espace Facile à lire et toucher les publics visés. Ces médiations pourraient se faire lors de l'inauguration de l'espace par exemple, ou plus tard, et être reprogrammées.

Évaluation

Prévoir une méthode d'évaluation afin d'améliorer l'offre (sélection des documents et médiations).

Les expériences des autres bibliothèques démontrent l'importance de l'accueil. De plus, afin d'ajuster l'offre, des temps d'observation et d'analyse seront nécessaires. La mise en place d'un fonds FAL ne peut se faire sans l'appréhension de ce qui s'établit en dehors de la bibliothèque, tant d'un point de vue éditorial (par exemple à travers les comités de lecture) que de celui des échanges interprofessionnels.

Sortir de l'illettrisme : tous concernés !

Jeudi 22 Septembre 2022
Médiathèque Cabanis, Toulouse

(...)

« DES LIVRES A SOI »

PROGRAMME (extrait)

Développé par le Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis, « Des livres à soi » est à la fois un dispositif de démocratisation de la lecture, de prévention de l'illettrisme, de soutien à la parentalité et d'inclusion sociale, déployé dans les quartiers politique de la ville et en zone rurale dans 130 villes de 17 régions dont 4 régions ultra-marines.

Le dispositif répond à la conviction de l'importance du livre dans le cadre familial pour le développement socio-émotionnel et linguistique des enfants et leur entrée en culture. A destination des parents en difficulté d'accès à la lecture (illettrisme, analphabétisme, FLE, précarité...), le projet vise à leur permettre de reprendre confiance dans leur capacité à partager des temps autour du livre avec leurs enfants, grâce à des ateliers-lecture autour de différentes typologies de livres et à des sorties culturelles assorties de chèques lire pour constituer une bibliothèque familiale. Le dispositif est mené conjointement par les acteurs de la lecture publique et les structures sociales et petite enfance de proximité, permettant de décloisonner les pratiques professionnelles et de créer des habitudes de travail entre professionnels à l'échelle du territoire.

En levant les freins de lecture et en réhabilitant les parents dans leur rôle de passeur, « Des livres à soi » ouvre les politiques de lecture publique à la sphère intime et privée, par nature difficile à atteindre, mais déterminante pour l'éveil artistique et culturel des enfants. L'action a des effets bien au-delà du simple rapport au livre en redonnant à ces adultes le plein exercice de leur citoyenneté.

La bibliothèque **Serveyrolles à Toulouse** a souhaité s'engager dans le dispositif « Des livres à soi », mis en place en 2021-2022, en partenariat avec le **Centre social Soupetard** et d'autres **acteurs du quartier** (institutionnels ou associatifs).

Pour des raisons plurielles (possibilité administrative de recevoir la subvention et volonté d'élargir le champ des intervenants), la médiathèque et le centre social ont choisi de faire appel à **l'AFEV**. Cette association, qui intervient depuis 20 ans dans le champ de l'éducation au service du social et du rapprochement entre monde universitaire et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), souhaitait développer son action territoriale.

Montage de projet, liens avec les partenaires et les publics, enthousiasmes et déconvenues : la mise en œuvre de ce projet dans le quartier Soupetard sera présentée dans les détails.

Depuis 2018, la **Médiathèque départementale du Gers** a intégré le dispositif national « Des livres à soi ». Il a été déployé sur plusieurs secteurs géographiques grâce au partenariat mis en place avec les médiathèques locales : Condom, l'Isle-Jourdain, puis Masseube en 2021.

Le rôle de la MD32 est d'inciter les acteurs locaux à **travailler ensemble**, avec l'objectif affirmé de **pérenniser** ces actions et de les **élargir** à d'autres territoires du département.

Les différentes structures impliquées dans ce projet multi-partenarial sont des centres sociaux, des lieux d'accueil enfants parents, des établissements d'accueil du jeune enfant, et les maisons des solidarités.

La constitution d'un **fonds Facile à Lire** à la MD32 complète ce dispositif pour inciter les médiathèques participantes à créer leur propre collection. Le fonds FAL de L'Isle-Jourdain a été inauguré en septembre 2021.

Les Centres Ressources Illettrisme et Apprentissage de la langue (CRIA)

Le rôle des CRIA s'inscrit dans le cadre d'une mission d'intérêt général : **l'appui pédagogique et technique** sur les problématiques linguistiques et savoirs de base : lutte contre l'illettrisme, alphabétisation, Français Langue Etrangère. Ils sont financés notamment par l'Etat et la Région.

A travers leur expertise, ils contribuent à la mise en place de réponses d'accompagnement adaptées à la diversité des besoins. Les champs d'intervention sont variés :

- information pour tout public ;
- veille, production, diffusion et capitalisation de ressources documentaires et pédagogiques ;
- sensibilisation des acteurs de terrain à la problématique de l'illettrisme ;
- appui-conseils sur projets ou initiatives ;
- programmes de professionnalisation et/ou de formation ;
- observation des territoires et diagnostic, soutien aux politiques publiques.

Cela nécessite le développement de collaborations et partenariats dont les formes peuvent être diverses, la finalité restant cependant la même : la réduction des situations d'illettrisme ou l'intégration des publics en situation d'alphabétisation ou en parcours Français Langue Etrangère.

Les CRIA interviennent à une échelle territoriale déterminée, qui se trouve être départementale dans l'est de l'Occitanie (CRIA34, CRIA66, Ceregard, CRIA Lozère, CREPA) et inter-départementale dans l'ouest de l'Occitanie (Ressources & Territoires).

CONNAISSEZ-VOUS LE PORTAIL PROFIL OCCITANIE ?

Le Portail Régional Occitanie Formation Illettrisme et Langue française (PROFIL) est né de la volonté de la Région Occitanie et de l'Etat de mettre à disposition du public et des acteurs un **outil régional dédié à la lutte contre l'illettrisme et à l'apprentissage de la langue française en Occitanie** afin de renforcer la mobilisation des acteurs sur ces questions.

PROFIL donne accès à l'ensemble de **l'offre de formation** de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française en région grâce à une cartographie globale de l'offre régionale harmonisée et actualisée ;

PROFIL permet d'avoir des informations sur les **Centres de ressources illettrisme et apprentissage de la langue** (CRIA) et les nombreuses actions qu'ils mènent sur les territoires ;

PROFIL met à disposition des **ressources** qui permettent de s'outiller et des actualités pour rester informé sur l'ensemble des thématiques du site.

En savoir plus sur : www.profiloccitanie.fr

LES 6 CRIA d'OCCITANIE

CEREGARD (Nîmes, 30)
<https://www.ceregard.fr>
accueil@ceregard.com

CREPA (Carcassonne, 11)
c.ravon@ligue11.org

CRIA 34 (Montpellier, 34)
<https://cria34.fr>
contact@cria34.fr

CRIA 48 (Mende, 48)
crialozere@gmail.com

CRIA 66 (Perpignan, 66)
<http://pedago66.fr/cria66>
cria66@ac-montpellier.fr

Ressources et territoire (Occitanie Ouest, 31)
<http://www.ressources-territoires.com>
accueil@ressources-territoires.com

Retours d'expérience

Le livre comme objet d'inclusion socioculturelle

Le **CRIA 66**, les acteurs du réseau des bibliothèques, les Maisons de quartiers et les structures d'accueil de loisir enfance et jeunesse se sont réunis pour un état des lieux des projets engagés autour du livre dans les familles. Chacun a pu présenter ses mobilisations sur le territoire qui ont été le départ d'une réflexion commune.

Cette rencontre a permis de croiser nos compétences professionnelles sur la place du livre dans les familles et d'imaginer des leviers pour une meilleure acquisition du langage et de la lecture. Le livre deviendrait la pierre angulaire entre parents, enfants et institutions.

Comment faire venir en médiathèque les publics éloignés de la lecture ?

Le **CEREGARD** se mobilise depuis 2017 en impulsant et animant un partenariat avec les médiathèques du Gard. A ce jour, 8 médiathèques collaborent avec CEREGARD et mettent à disposition des espaces Facile à Lire : des espaces identifiés en médiathèque proposant aux publics éloignés de la lecture une offre de lecture adaptée avec une sélection d'ouvrages classés par niveau de difficulté.

Les personnes en situation d'illettrisme étant difficilement repérables, le CEREGARD et la médiathèque du Carré d'Art à Nîmes mènent une expérimentation pour trouver des pistes d'actions possibles pour favoriser l'inclusion culturelle de ces derniers.

A cet effet, un temps d'échange, de réflexion et concertation avec tous les acteurs du territoire impliqués autour de la question de la mobilisation de ces publics aura lieu le 15 septembre afin de définir une action commune pour faire venir en médiathèque les personnes en situation d'illettrisme.

Une variété de possibles

Depuis plusieurs années, le **CRIA 34** développe et met en œuvre des actions en synergie avec ces acteurs importants du livre et de la lecture que sont les médiathèques. L'enjeu est bien sûr d'inciter à une utilisation plus fréquente et aisée de leurs services tant par les usagers en fragilité avec les savoirs de base que par celles et ceux qui accompagnent leurs apprentissages.

Ces actions s'exercent dans plusieurs registres et se déclinent de différentes manières avec une implication souvent progressive et croissante des partenaires : sensibilisation des agents à la problématique, travail sur les partenariats du territoire, collections, animations, mais aussi accueil de manifestations et co-construction de séances de professionnalisation avec le CRIA. Voici un petit tour d'horizon de ces possibles...

La synergie d'acteurs pluridisciplinaires comme vecteur incontestable de réussite

Ressources & Territoires est à la fois un CRIA et un CRPV (centre de ressources politique de la ville) qui intervient avec les acteurs de la cohésion des territoires.

A partir de groupes de travail favorisant la circulation de l'information, le rapprochement des acteurs et la co-construction de projets, les actions de formation, d'insertion et d'accès à la citoyenneté et à la culture se répondent et se complètent.

La Médiathèque du Grand M, située dans un quartier prioritaire du sud toulousain, le Grand Mirail, est partie prenante de ce projet de territoire et développe des services et des actions singulières auprès de publics éloignés de l'écrit : visites, initiation au numérique, aide aux démarches administratives, espaces d'échanges, de jeux de société... Ces actions sont rendues possibles par l'implication d'acteurs locaux qui identifient le lieu comme un espace d'échange, de partage, de culture et d'interculturalité.

Facile à lire, ça marche ! De nombreuses personnes ont déjà repris le chemin de la lecture...

Le concept est né dans les pays nordiques. La Bretagne a été la première région française à l'expérimenter avec succès depuis 2014, grâce à la DRAC Bretagne, rapidement suivie par d'autres territoires, avec le soutien des bibliothèques départementales.

Le Facile à lire se déploie dans les bibliothèques mais aussi hors-les-murs : maisons pour tous, centres de formation compétences clés, épiceries sociales, salles d'attente... ainsi que dans les prisons et les hôpitaux.

Deux Prix Facile à lire existent à ce jour : Bretagne et Caen la Mer

Rejoignez la démarche nationale

PROCÉDURE

Remplir le formulaire disponible sur le site du ministère de la Culture <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliothèques/Facile-a-lire>
Les demandes d'obtention du logo sont examinées par le comité de pilotage composé de l'ANLCI, l'ABF, la FILL et le ministère de la Culture (DGLFLF et DGMIC), qui étudie les projets avec une attention particulière portée sur les partenariats et les actions de médiation.

EN SAVOIR PLUS

- *La bibliothèque, c'est pour tous / ABF, ANLCI, RESILL, 2018, 4 p.*
<https://abf.asso.fr/4/159/769/ABF/la-bibliotheque-cest-pour-tous->
- *Repérer les indices révélateurs de situations d'illettrisme et proposer des solutions adaptées* : modules de formations en ligne de l'ANLCI.
<http://www.anlci-elearning.com/>
- *Les Essentiels du Facile à lire / Françoise Sarnowski. Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine et Bibliopass, 2018, 86 p.*
<https://facilealirefrance.wordpress.com/2018/07/03/les-essentiels-du-facile-a-lire-sont-sortis/>
- *Blog Le Facile à lire en Bretagne* : <https://facilealirebretagne.wordpress.com/>



Document réalisé par Bibliopass, avec le soutien du ministère de la Culture - Délégation générale à la langue française et aux langues de France et Direction générale des médias et des industries culturelles / Service du livre et de la lecture, dans le cadre de l'appel à projets national 2019 « Action culturelle et langue française »

Facile à lire... Un outil d'inclusion



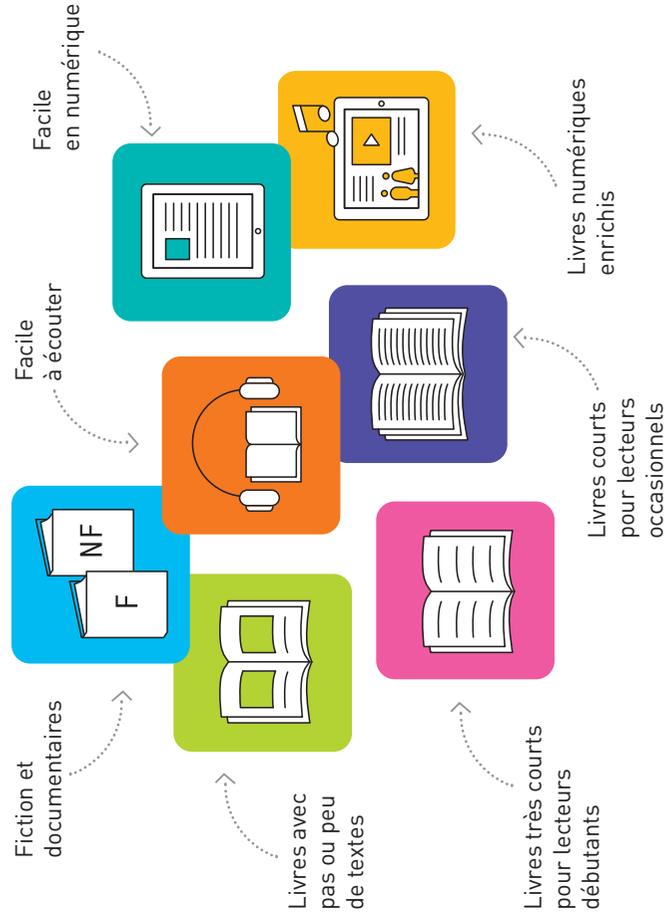


Le Facile à lire est une démarche qui s'appuie sur un espace attractif et clairement identifié par un logo, sur une sélection de livres de l'édition courante, accessibles dans leur forme et valorisants dans leur fond, ainsi que sur des partenariats avec les acteurs du champ social.

Le Facile à lire se distingue du FALC, Facile À Lire et à Comprendre, qui désigne un ensemble de règles ayant pour finalité de rendre l'information écrite facile à lire et à comprendre, notamment pour les personnes en situation de handicap mental.

Le Facile à lire vise en priorité les adultes en situation d'illettrisme ou d'apprentissage de la langue française, les adultes sans pratiques de lecture ou qui ont perdu l'habitude de lire, et les personnes en situation de handicap (dyslexie, déficience cognitive). Mais les lecteurs assidus trouvent aussi un grand intérêt dans les sélections proposées.

UNE OFFRE ADAPTÉE AUX DIFFÉRENTS NIVEAUX DE LECTURE



UN PROJET EN 4 DIMENSIONS



UN PROJET DE TERRITOIRE

- Inscrire la démarche « Facile à lire » dans un projet d'établissement validé par les élus
- Associer les partenaires de la formation et de l'insertion, les acteurs sociaux et médico-sociaux
- Solliciter les institutions de sa région : la DRAC, Direction régionale des affaires culturelles, l'Agence régionale du livre, le CRIA, Centre Ressources Illettrisme et Analphabétisme, le Groupe ABF
- S'appuyer sur un Contrat de Territoire (ou Territoire Lecture) ou sur un réseau de coopération intercommunale



DES OUTILS

- Un fonds de livres Facile à lire avec un cœur de collection et un apport fréquent de nouveautés
- Un mobilier léger, sobre, mobile, valorisant les livres présentés de face, sans classement... dans la bibliothèque et / ou hors-les-murs
- Des formations pour les différents acteurs
- Des bibliographies et guides méthodologiques pour entamer le premier fonds
- L'appui des médiathèques départementales (collections, formations...)



DE LA MÉDIATION HUMAINE

- Un accueil chaleureux, à l'écoute des besoins
- Des mots simples pour parler de cet espace
- Des rencontres autour des livres, pour inviter les personnes à exprimer des idées, des émotions (lectures d'extraits, lectures musicales, débats, ateliers...)
- Du portage à domicile / au chevet de livres Facile à lire, avec temps d'échange



DES TEMPS FORTS

- Des mises en voix de textes Facile à lire, des lectures musicales, des spectacles imprromptus...
- Une inauguration pour marquer la volonté politique et valoriser les partenariats
- Un Prix Facile à lire pour que les gens qui ne lisent pas, ou peu, s'autorisent à voter pour le livre de leur choix

Aide au développement de la lecture auprès des publics spécifiques *(extrait)*

Soutenir le développement de la lecture pour les personnes empêchées de lire ou présentant des difficultés d'accès et/ou d'apprentissage de la lecture et de l'écriture

Cette subvention a pour objet de soutenir les projets de qualité qui concourent à sensibiliser à la lecture, associant des professionnels de la chaîne du livre et s'adressant :

- aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap, d'une hospitalisation, d'une perte d'autonomie, ou d'un placement sous main de justice
- et aux personnes présentant des difficultés d'accès et/ou d'apprentissage de la lecture et de l'écriture, notamment les plus jeunes.

Cette subvention vise à soutenir des projets proposant des actions de médiation partenariales, en lien ou non avec l'acquisition d'une offre documentaire ou d'outils de lecture.

À qui s'adresse cette aide ?

- aux bibliothèques, aux associations et à toute structure souhaitant construire un projet culturel de développement de la lecture
- (...)

Date limite de dépôt

Le **17 novembre 2023** : pour un examen le 23 janvier 2024

Le **14 mars 2024** : pour un examen le 30 mai 2024

Le **14 juin 2024** : pour un examen le 26 septembre 2024

Budget minimum du projet présenté et montants susceptibles d'être accordés

Le budget minimum du projet présenté est de 2 000 €. Le montant minimum susceptible d'être accordé est de 1000 €. Le financement du CNL ne peut dépasser 70% du projet présenté.

Mon projet est-il éligible ?

Sont éligibles les projets mis en œuvre sur le territoire français, qui remplissent les conditions cumulatives suivantes (...)

Ces projets peuvent porter sur :

- o Un programme de médiation qui respecte les conditions cumulatives suivantes :
- o Une liste d'ouvrages à acquérir en lien direct avec le programme de médiation proposé et relevant d'un ou plusieurs domaines littéraires et champs (...)

Critères d'examen

Les dossiers sont examinés selon les critères suivants :

Pour le programme de médiation :

- La qualité, l'originalité et la diversité des actions ;
- Les publics ciblés ;
- L'implication des acteurs de la chaîne du livre ;
- La cohérence du plan de financement ;
- Les partenariats existants.

Pour les listes d'acquisition :

- L'accès des collections à l'ensemble des usagers ;
- La cohérence entre les collections à acquérir et le public visé ;
- Si la demande concerne une bibliothèque municipale, intercommunale ou départementale : le niveau du budget d'acquisition de collections apprécié au regard du nombre d'habitants desservis.

Les projets portant sur des quartiers politiques de la ville (QPV) ou en territoires ruraux pourront faire l'objet d'une bonification.

Illettrisme : pour une meilleure détection au cours de la scolarité

L'illettrisme est un phénomène social de mieux en mieux connu. Pourtant, sa détection et sa prise en charge restent peu efficaces à l'échelon individuel. Un rapport d'inspection recommande, pour l'Éducation nationale et ses partenaires, des actions pour mieux détecter les situations à risque et y répondre par la pédagogie.

La mission prospective sur l'illettrisme menée par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche constate dans son rapport du 18 mai 2022 que l'illettrisme concerne toujours une proportion importante de la population. Dans ce rapport, l'illettrisme est entendu comme *"la situation de personnes de plus de seize ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples"*.

Illettrisme : une réalité contrastée

L'enquête information et vie quotidienne (IVQ) conduite en 2012 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) révélait que **7% de la population était touchée par l'illettrisme**, contre 3,6% en 1945. Les évaluations menées en 2020 dans le cadre de la Journée défense citoyenneté dévoilent que 4,6% des jeunes (de 16 à 25 ans) peuvent être considérés en situation d'illettrisme. Ces chiffres sont corroborés par le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), qui estime que 21% des élèves français ont un bas niveau dans ce domaine.

Par ailleurs, **le niveau de l'illettrisme est hétérogène selon les régions ou zones de vie :**

- certains départements sont particulièrement touchés. Les données issues des JDC organisées en 2020 font état de difficultés de lecture pour 11,9% des jeunes de Seine-Saint-Denis. Outre-mer, les jeunes qui ont une compréhension très faible en lecture sont 46,6% en Guyane et 71,1% à Mayotte contre 9,5% en moyenne sur l'ensemble du territoire ;
- l'enquête IVQ montre que 50% des personnes en situation d'illettrisme vivent dans des zones faiblement peuplées. Dans les quartiers relevant de la politique de la ville, le taux d'illettrisme est deux fois plus important que le taux moyen.

Détecter et prendre en charge l'illettrisme

Pour expliquer ce constat, le rapport met en évidence des dysfonctionnements tant au niveau de la politique nationale de lutte contre l'illettrisme qu'au niveau du suivi des élèves à l'école :

- la lutte contre l'illettrisme est principalement représentée par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) créée en 2001. Si son action comme centre de ressources est reconnue, son champ d'action se limite aux adultes ;
- à l'école, de la maternelle au lycée, la fragilisation progressive des élèves en lien avec une difficulté d'apprentissage, entraîne une relégation scolaire. Les élèves en difficulté sur la compréhension de l'écrit ou en lecture sont majoritairement dirigés vers les lycées professionnels.

Le rapport pointe un paradoxe : le phénomène de l'illettrisme est de mieux en mieux connu (notamment par les statistiques à l'issue des JDC) mais sa détection au niveau individuel est relativement inopérante. *"De la maternelle - voire avant - jusqu'en 3e, des alertes sont ignorées, des seuils mal négociés, des apprentissages essentiels manqués, creusant d'année en année des écarts devenus irréversibles"*.

Il s'agit donc d'adopter des "mesures-réflexes" pour réagir au plus près des élèves. Pour cela, le rapport recommande notamment :

- de renforcer la formation des enseignants ;
- de détecter et alerter au plus tôt, y compris au stade préscolaire, sur les difficultés rencontrées par les enfants. La détection doit être immédiatement suivie de "gestes pédagogiques" adaptés.



Guide pratique à destination des bibliothèques (extraits)

(...)

Initier la démarche

Pour initier un projet Facile à lire en bibliothèque, il est nécessaire de :

- ✚ **Se former** : outre les formations qu'elle propose chaque année, la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine accompagne, sur demande, les bibliothèques ou réseaux de bibliothèques qui souhaitent développer un projet Facile à lire
- ✚ **S'inspirer** des nombreuses démarches Facile à lire portées par les bibliothèques bretonnes, françaises et étrangères
- ✚ **Impliquer les élu-es et sa tutelle** : ne pas se limiter à son élu-e délégué-e à la culture : il faut aussi associer les élu-es aux affaires sociales, à l'éducation, à l'économie, etc. Cette mobilisation des élu-es permettra d'une part au projet d'être soutenu et financé dans la durée ; l'inscription du projet Facile à lire dans le projet de service ou d'établissement (PCSES pour les bibliothèques et Schéma de développement de la lecture publique pour les réseaux) sera également nécessaire. D'autre part, l'implication des différent-es élu-es donnera au projet plus de cohérence en matière de politiques publiques et impulsera la mobilisation et l'interaction nécessaires des acteurs du territoire, partenaires potentiels.

Bon à savoir

10 arguments pour convaincre les élu-es

Le Facile à lire :

1. pour favoriser l'accessibilité universelle de vos bibliothèques
2. est un levier pour faire venir à la bibliothèque les habitants de vos territoires peu enclins à la lecture
3. est un outil d'inclusion des personnes fragiles sur vos territoires
4. pour lutter contre l'illettrisme
5. pour développer de nouveaux partenariats locaux
6. pour plus de lien social via les médiations mises en œuvre
7. est à la croisée des enjeux sociaux et culturels (2 compétences des collectivités territoriales)
8. est un label national (cautionné par le Ministère de la Culture)
9. pour participer à la dynamique du Prix Facile à lire Bretagne
10. n'est pas un projet coûteux



(...)

Les espaces Facile à lire

Un espace Facile à lire comporte d'abord un mobilier attractif permettant de présenter des ouvrages de face, sans les classer et sans se préoccuper du genre ou de la section. Ils sont ainsi plus faciles à visualiser et à choisir.

L'idéal est de proposer un mobilier spécifique, situé près de l'accueil de la médiathèque afin d'être repéré rapidement dès l'entrée dans le bâtiment et peut-être même depuis l'extérieur. Ce mobilier pourra accueillir 50 documents minimum qui seront renouvelés régulièrement. Il pourra être acheté ou réalisé sur mesure.

Il est conseillé de prévoir une ou plusieurs assises ainsi qu'une table basse permettant aux publics de s'installer confortablement pour feuilleter les livres, dans un esprit « comme à la maison ».



Objectifs :

- ✚ Proposer différents chemins de lecture aux personnes pour lesquelles l'acte de lire est difficile
- ✚ Établir de nouveaux partenariats avec des structures locales
- ✚ Promouvoir la lecture et prévenir l'illettrisme
- ✚ Créer une nouvelle offre dans la bibliothèque à destination des publics fragiles
- ✚ Élargir la fréquentation de la bibliothèque aux publics qui en sont exclus.

(...)

Bon à savoir

Cahier des charges pour un mobilier FAL

Différents critères sont à prendre en compte pour la création ou l'acquisition d'un mobilier devant accueillir des collections de documents Faciles à lire :

- Capacité minimale : 50 livres, de tous formats et multi-supports
- Présentation des documents de face
- Mobilier mobile : sur roulettes ou léger
- Mobilier attrayant : qui se différencie des autres mobiliers ; facilement repérable (structure sobre / bacs colorés par exemple)
- Choix des matériaux : recyclables, bruts (bois, carton...)
- Signalétique accessible et logo Facile à lire à prévoir



Présentation attrayante des livres

Facile à repérer



Des outils connectés

Les collections

Les documents Facile à lire peuvent être des livres, des livres audio, des CD, des podcasts, des DVD, etc. Ils seront identifiés par le logo national :



Bon à savoir

Obtenir le logo national FAL

Le logo « Facile à lire » a été réalisé par les Ateliers Art terre. Il est destiné à être utilisé sur les supports de communication et à identifier les espaces de lectures et les collections « Facile à lire » au sein des bibliothèques et des lieux de médiation.

Le Ministère de la Culture en ayant acquis les droits en 2018, le logo « Facile à lire » est mis à la disposition des collectivités et des associations qui souhaitent identifier un espace et des collections correspondant à la démarche « Facile à lire ». Son utilisation est gratuite.

Les établissements intéressés doivent signer la charte d'utilisation du logo et remplir le formulaire en ligne, disponibles sur le site du Ministère de la Culture.



Pour obtenir le logo, la demande s'effectue sur le [site du Ministère de la Culture](#).

Critères de repérage d'un livre Facile à lire

Un livre facile à lire s'identifie selon des critères précis et objectifs en rapport avec :

- ✚ **sa forme** : un texte court, une police assez grande sans empâtements, des chapitres courts, une mise en page aérée avec de nombreux paragraphes, des phrases courtes avec un vocabulaire simple, des temps de conjugaison simples, des illustrations...
- ✚ **son contenu** : un récit de qualité, avec un sujet valorisant où l'on peut se retrouver, se reconnaître, sans a priori sur le thème abordé à partir du moment où cela répond aux centres d'intérêt des personnes concernées.

(...)

Les partenariats

Pour qu'un espace facile à lire trouve son public, il est primordial de créer des partenariats locaux avec des organismes et structures déjà en contact avec les publics pressentis, notamment ceux qui auront le plus de difficultés à pousser seuls les portes de la bibliothèque.

Liste non exhaustive de partenaires potentiels

- ✚ **Illettrisme** : Associations de lutte contre l'illettrisme, organismes de formation aux savoirs de base (par ex : CLPS, AMISEP), travailleurs sociaux, maisons de quartier ou centres sociaux
- ✚ **Personnes allophones** : Centres d'accueil des migrants, associations ou organismes de formation proposant des cours de Français Langue Étrangère (FLE), Centres d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile (CADA)
- ✚ **Public en insertion** : Associations d'insertion ou d'aide sociale, chantiers d'insertion, Centres Départementaux d'Action sociale (CDAS), Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), Point Accueil Emploi (PAE), Maison « France Service », Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- ✚ **Public sous main de justice** : centre pénitentiaires, centres éducatifs fermés, établissements de placement éducatif, établissements de placement éducatif et d'insertion
- ✚ **Gens du voyage** : Associations solidaires, communes, Accueil des Gens du Voyage en Ille-et-Vilaine (AGV 35)
- ✚ **Handicap** : Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), Instituts Médico-Éducatifs (IME), classes ULIS, Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM), Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), Foyers de vie et foyers d'hébergement pour travailleurs handicapés, Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM), Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)
- ✚ **Jeunes en difficultés de lecture/Dys** : Collèges, lycées, Maison Familiales Rurales (MFR), établissements scolaires professionnels, Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), Missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, orthophonistes, etc
- ✚ **Personnes âgées** : Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), résidences pour séniors, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), infirmiers, conseillers en gérontologie des Centres Départementaux d'Action sociale (CDAS), Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)
- ✚ **Etablissements médicaux** : hôpitaux, cliniques, soins de suite, centres de rééducation et réadaptation.

(...)

Les médiations

Afin de faciliter l'accès aux collections Facile à lire, des médiations doivent permettre de susciter l'échange, créer du lien social, développer l'autonomie des participants.

Le livre est alors utilisé comme un support. Il est l'occasion d'accéder à des témoignages, à des connaissances, à de belles histoires qui contribueront à redonner confiance à des personnes qui ont « décroché » du livre ou de la lecture. Le livre peut également devenir un objet, que l'on découvre pour sa beauté, son originalité, à la façon d'une œuvre d'art. Enfin, le livre sert de prétexte à l'organisation d'ateliers, de débats ou tout simplement de moments partagés en quête de lien social.

De nombreuses médiations sont possibles

- ✚ Lectures à haute voix
- ✚ Lectures musicales ou théâtrales
- ✚ Débats et discussions
- ✚ Ateliers « à la manière de... »
- ✚ Ateliers d'écriture
- ✚ Jeux, quizz
- ✚ Visionnages de vidéos, de films en lien avec la thématique du livre choisi
- ✚ Accueils et rencontres d'auteurs, d'illustrateurs ou d'intervenants en lien avec la thématique du livre choisi
- ✚ Médiations animales
- ✚ Expositions
- ✚ Témoignages, bibliothèques vivantes
- ✚ Séances musicales : sieste musicale, écoute de chansons ou musique en lien avec la thématique du livre choisi.

Ces moments conviviaux vont permettre de créer des liens et de réconcilier les participants avec la lecture.



« Depuis 3 ans, nous avons un groupe de seniors « Dires et mémoires » qui vient tous les mois à la médiathèque. Nous travaillons autour du collectage de mémoire en s'appuyant entre autres sur les livres du Prix Facile à lire. En 2021, suite à la lecture du livre « Mireille, ouvrière de la chaussure », le groupe a souhaité recenser les anciens corps de métiers qu'il y avait sur la commune au début du 20^{ème} siècle. Ce travail a donné lieu à une exposition (photos et textes) visible dans le bourg ».

Hélène Boucaret, médiathèque de Monterfil (35)

(...)

Accompagnement proposé par la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine

La Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine propose différentes actions pour favoriser la lutte contre l'illettrisme et accompagner les bibliothèques en ce sens. Elle souhaite notamment faciliter l'accès aux titres Facile à lire dans toutes les bibliothèques du département. Pour cela, elle propose des formations de façon régulière, anime un comité de lecture Facile à lire, édite des sélections et autres ressources, prête des documents, un espace « Facile à lire » et des outils d'animation dédiés. Cet accompagnement est proposé par les agents regroupés au sein de l'expertise « Accessibilité et publics ».



« J'avais besoin de trouver davantage de sens à mon métier. La formation proposée par la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine en 2015 avec Françoise Sarnowski a été un véritable déclic. La dimension sociale d'une médiathèque était peu développée d'une manière générale, la lecture étant « trop » destinée aux bons lecteurs. Ça a fait écho en moi, je me suis donc lancée dans le Facile à lire aussitôt en réservant l'espace « C'est facile de lire » puis en créant notre propre mobilier. J'ai ainsi retrouvé beaucoup de plaisir à travailler car j'avais une mission importante : faire venir TOUS les publics et SURTOUT n'oublier personne... Vaste défi ! »

Mélanie Chauvel, médiathèque de Renac (35)

Les formations

La Médiathèque départementale organise deux formations intitulées « Proposer des lectures faciles en bibliothèque » niveau 1 et niveau 2, sur une journée chacune.

Le niveau 1 a pour objectif d'appréhender le concept du Facile à lire et les perspectives en bibliothèque pour favoriser l'accès du public à la lecture. Voici son contenu :

- + approfondissement de la typologie des publics concernés
- + origine du concept du Facile à lire
- + découverte des référentiels du Facile à lire
- + repérage des livres de lecture facile
- + découverte des espaces Facile à lire de Bretagne
- + valorisation et médiatisation de ces collections

Le niveau 2 a pour objectif de faire un point d'étape sur l'avancée du projet Facile à lire de sa bibliothèque et de l'approfondir. Voici son contenu :

- + retour sur les collections : développement du fonds, politique d'acquisition spécifique, satisfaction des usagers, problèmes rencontrés...
- + retour sur l'espace : à partir de vos photos, réflexion sur la mise en espace dans et hors les murs
- + retour sur les médiations : partenaires impliqués, mise en œuvre de médiations avec des groupes, accueil au quotidien, difficultés rencontrées
- + approfondir : nouvelles idées de médiations, inscription dans un cadre contractuel, implication de toute l'équipe et des élus, répercussion du FAL sur la signalétique, l'action culturelle...

Bon à savoir

Pour un projet de réseau de lecture publique

Vous avez un projet Facile à lire au niveau de votre **réseau de médiathèques** ? La Médiathèque départementale vous propose 2 dispositifs pour vous aider à vous lancer :

Les formations de territoire :

Afin de créer une dynamique de groupe autour du Facile à lire, il est possible d'organiser une formation FAL sur votre EPCI. La formation sera ouverte également à vos futurs partenaires présents sur votre territoire.

Les acquisitions sur projet :

L'objectif est de soutenir les projets de création de collections portés par une intercommunalité ou un groupement de 3 communes : les collections FAL sont éligibles à ce dispositif.



(...)

Plan de développement de la lecture publique *(extrait)* 2022-2027

Direction de la
lecture publique

Publics éloignés

En 2021, en France, 18 % de la population est en situation de handicap et 7 % des 18- 65 ans sont en situation d'illettrisme¹² : la DLP souhaite participer aux politiques publiques départementales, notamment concernant les publics éloignés de la lecture du fait d'un contexte social spécifique ou d'une situation de handicap.

Les dispositifs à déployer se doivent d'être à la hauteur des enjeux de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme¹³, d'inclusion et de cohésion sociale. Ils sont conçus de manière à présenter une offre attractive et simple d'accès, n'hésitant pas à sortir des murs des structures pour aller à la rencontre des individus là où ils se trouvent, voire à les associer activement à la construction des projets lorsque c'est possible :

- Offre culturelle itinérante sous la forme de bibliothèques mobiles ou de malles thématiques pour agir en proximité dans les zones identifiées comme prioritaires telles des zones blanches ou des quartiers de politique de la ville¹⁴ ;
- Développement d'actions et de partenariats visant à soutenir l'inclusion numérique avec des partenaires sociaux ;
- Création, d'ici fin 2027, de fonds « Facile à lire », c'est à dire d'ouvrages sélectionnés sur des critères d'accessibilité et de lisibilité, issus de la production éditoriale courante, et rassemblés pour faire l'objet d'une valorisation et d'un accompagnement auprès des publics adultes en fragilité linguistique, c'est à dire des personnes qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire. Ce service peut bénéficier d'une visibilité nationale grâce à un outil de cartographie en ligne sur le site du ministère de la Culture¹⁵ ;
- Consolidation et élargissement de la communauté « Bibliothèques DAISYrables », initiée en 2018 grâce au partenariat avec l'Association Valentin Haüy (AVH), qui permet un accès illimité et gratuit à des livres audio dans un format adapté aux personnes empêchées de lire en raison d'un handicap ou d'un trouble dys. L'intégration est possible pour toute nouvelle structure de lecture publique intéressée et le prêt d'appareil de lecture spécifique par les bibliothèques à leurs publics est soutenu. Par ailleurs, la DLP poursuit le financement de la production de CD sur lesquels sont gravés les enregistrements des livres faisant partie des sélections des prix littéraires Rosine Perrier et La Vache Qui Lit. Ces CD sont gravés par l'AVH, puis offerts chaque année à l'ensemble des bibliothèques DAISYrables. D'autres prix littéraires peuvent également être pris en charge de cette façon sur la période ;
- Extension du travail de sensibilisation auprès des partenaires pour le dispositif de collections adaptées, qui comprend des outils numériques participant à rendre accessibles les ressources de la bibliothèque (lecteurs Victor, tablettes, etc.). Des interventions visant à présenter le dispositif sont organisées auprès des professionnels des directions sociales des Départements, à commencer par les MDPH ;
- Renforcement des propositions de formations liées à l'accueil de publics empêchés et à l'accessibilité des services des bibliothèques ;

(...)

¹² Le terme désigne les personnes ayant été scolarisées en France mais ayant perdu les acquis fondamentaux de lecture, d'écriture et de calcul.

¹³ Néologisme construit sur les termes d'illettrisme et d'électronique qui désigne le manque ou l'insuffisance de connaissances nécessaires à l'utilisation des outils informatiques.

¹⁴ Voir Innovation p.31.

¹⁵ <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Facile-a-lire>



DÉCRYPTAGE DE LA LOI SUR LES BIBLIOTHÈQUES TERRITORIALES

(extrait)

LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique

Cette loi concerne, sauf le dernier article, les seules bibliothèques relevant des collectivités territoriales.

Elle est novatrice : rien de ce qu'elle contient n'était auparavant dans la loi.

Le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales (article 72 de la Constitution) s'exerçant dans le cadre de la loi, celles-ci sont donc libres de définir ou mettre en œuvre des politiques publiques relatives aux bibliothèques, mais désormais dans le cadre institué par cette loi.

C'est une loi d'incitation plutôt que d'obligation, d'où l'absence de décret mis en chantier après son adoption, ce qui n'empêchera pas de proposer des décrets ou modifications de décrets existants sur tel ou tel point ni qu'une jurisprudence apparaisse à la suite de recours relatifs à sa non application.

Tous les articles modifient le *Code du patrimoine* (CP), sauf deux qui modifient le *Code général des collectivités territoriales* (CGCT) et un le *Code général de la propriété des personnes publiques* (CG3P).

Chapitre I : Définir les bibliothèques et leurs principes fondamentaux

(Articles 1 à 8)

ARTICLE 1 | CP ART. L310-1 A

Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture.

DÉCRYPTAGE

La loi définit en termes généraux les bibliothèques des collectivités territoriales par l'énonciation de leurs missions. Elles sont générales, ne concernent pas seulement les collections et ne renvoient pas exclusivement à ce qui se passe dans les locaux.

Introduit par le verbe garantir qui crée une obligation, l'égal accès est à entendre au sens large : égalité territoriale, sociale, culturelle ou relative à divers handicaps, de manière à ce qu'aucune personne ne soit lésée.

Ce à quoi les bibliothèques donnent accès porte sur un spectre large :

« culture » : champ dans lequel on range traditionnellement les bibliothèques. Ce n'est pas seulement de la culture descendante mais peut être compris comme « accès à la culture comme œuvres et pratiques » (voir plus bas sur les droits culturels au 2° du présent article) ;

« information » : cette notion légitime notamment le rôle des bibliothèques dans l'éducation aux médias et à l'information (EMI) mais aussi l'accès à des périodiques sur papier ou en ligne ;

« éducation » : les bibliothèques fournissent une documentation utile aux études et à l'autoformation, un lieu d'accueil pour le travail sur place ;

« recherche » : cette notion peut s'entendre largement, du collégien à l'enseignement supérieur en passant par la recherche amateur ;

« savoirs » : l'usage du pluriel ne renvoie pas uniquement à un savoir descendant mais inclut aussi l'idée de participation, de savoirs des usagers ;

« loisirs » : les bibliothèques sont aussi légitimement des services permettant de la détente, du divertissement ;

« développement de la lecture » : la lecture étant une condition de la maîtrise du langage, et donc de l'exercice de la citoyenneté et de l'inclusion dans la société, les bibliothèques favorisent son apprentissage et son exercice, tous langages confondus (texte, image et son) tout en entretenant le goût.

À ce titre, elles :

« 1° Constituent, conservent et communiquent des collections de documents et d'objets, définies à l'article 4, sous forme physique ou numérique ; »

DÉCRYPTAGE

La collection est le premier moyen cité pour remplir les missions. L'introduction du mot «objet» constitue une véritable ouverture (œuvres d'art ou leur reproduction, instruments de musique, jeux et jouets, matériel informatique, matériel de lecture, outils de bricolage, etc.)

« 2° Conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ; »

DÉCRYPTAGE

Les « services, activités et outils » dépassent la notion de collection et donnent une grande latitude d'interprétation et d'évolution.

L'accessibilité concerne tous les types de handicap et les services sur place comme à distance.

À la lutte contre l'illettrisme, classique mais toujours d'actualité, est ajoutée celle contre l'illectronisme, générateur de nouvelles modalités d'exclusion.

La médiation entre ici dans la loi, associée à la diversification des publics et à leur participation.

Les droits culturels, qui s'inscrivent dans le cadre juridique des droits de l'homme, visent à faire reconnaître le droit de chaque personne à participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits humains fondamentaux. (...)

De la participation à la mobilisation collective: la bibliothèque à la recherche de sa vocation démocratique (extrait)

Raphaëlle Bats

(...)

Plus encore les bibliothèques françaises se sont inscrites dans la double lecture, déjà évoquée, du faire société et de la citoyenneté : lecture politique, qui vise à pouvoir voter (savoir voter) et lecture sociale, qui vise à construire le capital économique et juridique. Si la bibliothèque s'est pensée en première instance du côté de la citoyenneté politique, en orientant ses missions autour des collections d'un point de vue savant, Anne-Marie Bertrand¹³ a montré que rapidement cette approche politique de la bibliothèque s'est effacée au profit d'un intérêt pour la démocratisation des bibliothèques, qui orientait celles-ci sur la quantité et la diversité des publics et sur l'accessibilité plutôt que sur le contenu. Il faudra attendre les années 2000 pour que l'échec annoncé de la démocratisation et l'augmentation des taux de chômage rendent nécessaire une réflexion de toutes les institutions sur ce sujet et sonne le deuil d'une volonté d'ouverture pensée autour des statistiques.

Il est difficile de qualifier la crise économique qui pousse de plus en plus de citoyens dans la souffrance sociale d'"opportunité" pour les bibliothèques et il est bien sûr souhaitable que des dispositifs permettent d'une part à la croissance de redémarrer rapidement et d'autre part aux citoyens en difficulté de voir leurs problèmes se résoudre. Mais les bibliothèques ont précisément un rôle à jouer, en période d'augmentation des inégalités, pour tenter d'inverser cette tendance, de la contenir. L'impératif de démocratisation de l'accès au savoir et à la culture prend une acuité toute particulière dans ce contexte et a conduit un nombre conséquent de bibliothèques à investir pleinement des logiques proprement sociales, dont elles se contentaient auparavant de jouer les auxiliaires.¹⁴

De fait, dès 1997, Dominique Tabah, directrice des bibliothèques de Bobigny, décrivait ainsi l'évolution du rôle social des bibliothèques depuis un thème très lié au livre, l'illettrisme, jusqu'à des thèmes a priori plus éloignés, ceux du chômage ou de l'immigration par exemple.

La bibliothèque fut alors interpellée et assignée à intervenir dans les dispositifs de lutte contre l'illettrisme. C'était accroître son rôle social plutôt que culturel et affirmer sa capacité à lutter contre les phénomènes d'exclusion. C'était aussi renforcer le rôle des bibliothécaires comme travailleurs sociaux et comme acteurs d'une réinsertion sociale et « nationale » des chômeurs, des jeunes en difficulté, des travailleurs (ou chômeurs) immigrés, et l'occasion pour la profession d'appréhender les obstacles à la fréquentation des bibliothèques par une partie de la population et de mener une réflexion sur l'adaptation de l'institution aux besoins de cette population, qu'on appelait les «non-lecteurs».¹⁵

Le champ sémantique de la postérité de la sociabilité durkheimienne se retrouve ici : lutte contre l'exclusion, réinsertion, différents niveaux de lien social (travail, citoyenneté)

¹³Anne-Marie Bertrand. *Bibliothèque publique et Public Library: Essai d'une généalogie comparée*. français. Villeurbanne, France: Presses de l'enssib, 2007. ISBN: 978-2-37546-043-6

¹⁴Chambon, *Le rôle social des bibliothèques*, op. cit., p. 39

¹⁵Dominique Tabah. "Le rôle social et culturel des bibliothèques vu de Bobigny". fr. In: (Jan. 1997)

et rôle de l'état et de ses institutions. Cet objectif social que se donne la bibliothèque n'aura de cesse de grandir. Dans une journée d'étude sur le rôle social des bibliothèques, en 2010, un des intervenants, s'appuyant sur une étude menée par Jean-Pierre Vosgin sur le rôle social des bibliothèques et à partir de la littérature professionnelle, recense près d'une vingtaine de missions sociales que se reconnaissent les bibliothèques.

Certaines sont relativement anciennes : alphabétisation, lutte contre l'illettrisme, ateliers d'écriture, partenariat avec les écoles, actions en faveur des publics empêchés, etc. D'autres sont plus récentes : actions pour la conquête de nouveaux publics, nouvelles formes d'accueil, nouveaux espaces aménagés pour mettre les publics au centre des bibliothèques, offre de nouveaux services dans la révolution numérique, accompagnement pour la recherche d'emploi, insertion professionnelle et sociale, soutien à la formation, bibliothèque forum intégrée à la politique de la ville avec extension des horaires d'ouverture, gratuité et liberté dans la bibliothèque. Bref, une bibliothèque utile socialement.¹⁶